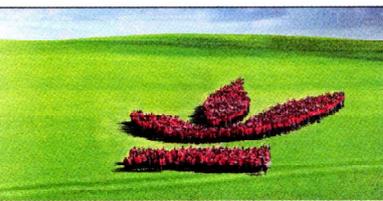




## NORMES, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE



### 1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, conformément à l'article 2 relatif à la tenue d'exercice en régime de liquidité et « Des fins financières consolidées », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2016, le groupe Crédit Agricole du Maroc a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) tels qu'ils ont été adoptés par l'UE.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière et les applique à l'exercice 2016 aux comptes consolidés présentés en Urthams.

#### 1.1. FONDAMENTAUX DES ÉTATS CONSOLIDÉS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) présentés par la recommandation IASB figurant sur chapitre 6 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

#### 1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient varier à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges.

### 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1. CONSOLIDATION

**Principe de consolidation**

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole du Maroc regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini et entité ad hoc contrôlée par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

#### 2.2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS28 révisées. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Crédit Agricole du Maroc sur les entités consolidées.

Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe procède au contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en déterminer le contrôle. Elle est présente, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Par ailleurs le Crédit Agricole du Maroc intègre les entités sous influence notable si elles respectent l'un des trois seuils suivants :

- Total bilan de la filiale → 15% du total bilan de la société mère
- Rotation nette de la filiale → 15% de la rotation nette de la société mère
- Produits bancaires de la filiale → 15% des produits bancaires de la société mère

#### Le principe de rattachement pour le Groupe Agricole du Maroc :

| ENTITÉ                   | TYPE DE RATTACHEMENT     | DATE DE DÉBUT | DATE DE FIN |
|--------------------------|--------------------------|---------------|-------------|
| CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC | Banque                   | 100%          | 100%        |
| HOLDAGRI                 | Agro Industrie           | 99,66%        | 99,66%      |
| TAMWIL ALFELLAH          | Agriculture              | 100%          | 100%        |
| TARCA                    | Fonds d'investissement   | 100%          | 100%        |
| ASSALAF ALKHAHDAR        | Crédit à la consommation | 100%          | 100%        |
| CAM GESTION              | Gestion d'actifs         | 100%          | 100%        |
| ARDI                     | Micro finance            | 100%          | 100%        |
| M.S.I.N                  | Société de bourse        | 60%           | 60%         |
| MARJINEST                | Gestion d'actifs         | 60%           | 60%         |

Le lien ad hoc Ard est inclus dans le principe de consolidation selon la SIC 12 au 30 Juin 2011, aucune filiale du groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

Noté aussi du principe, la prise de participation sur lesquelles le CAM exerce une influence notable et dont la contribution n'a pas atteint les seuils présentés ci-dessus. Il s'agit de : Halatopia et Agrimaths.

Le lien IAS 28 CAM, mouvement créé et détenu à 100% par le CAM, a été également exclu du principe de consolidation.

#### 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :**

(a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et

(b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

#### • Les options retenues

- Le groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti.
- Le groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ses coûts sont comptabilisés et amortis de façon séparée.
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour sa catégorie terrain et construction.

#### • Méthode de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

| Éléments                   | Coût | Amortissement | Plus-value | Moins-value |
|----------------------------|------|---------------|------------|-------------|
| Grands immeubles           | 60   | 40            | 10         | 30          |
| Équipement                 | 10   | 3             | 0          | 0           |
| Agencement hors gros œuvre | 10   | 20            | 40         | 30          |
| Installations techniques   | 10   | 20            | 15         | 20          |
| Mobilier                   | 10   | 17            | 00         | 20          |

#### 2.4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs rattachés à l'entreprise et que le coût est évalué de façon fiable.

#### • Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur durée, sur leurs durées d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

#### 2.5. DETTES

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'échéance de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### 2.6. DÉTRES

Le dérivé incorporé est le composant d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément au bilan si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- Le contrat hybride (l'élément incorporé) possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas éliminées liées à celle du contrat hybride.

#### 2.7. DÉTRES

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

**Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif**

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui sont reconnus par le groupe Crédit Agricole du Maroc, le montant des dérivés est traité comme base de l'établissement de la liste de ces positions. Pour les positions nettes vendues, les valeurs de marché retenues sont celles aux

### court terme ou à une marge d'arbitrage.

Secon la norme IAS 39, ce portefeuille comprendra les titres dont le classement en actif financier est à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une mesure prise par le groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors frais de transaction et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### • Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

• **Prêts et créances**

La catégorie « Prêts et créances » englobe les actifs financiers, autres que des dérivés, et qui sont à revenus fixes ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif et ne répondent pas à la définition d'un dérivé.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, moins les frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, être aussi au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, être aussi au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente

La norme IAS 39 stipule que la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres, autres que les dérivés, qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, moins les frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti, être aussi au taux d'intérêt effectif. Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

#### Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole du Maroc utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Des critères qualitatifs peuvent également intervenir sur une partie de ces instruments de 50 % au moins de sa valeur sur une période de 12 mois consécutives. Le groupe Crédit Agricole du Maroc prend également en considération des facteurs de type conculturelles de l'émetteur, et perspectives à court terme.

Pour les instruments de dette, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de résultat, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas de réévaluation ultérieure.

Pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte constatée sur les capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dette.

Pour les instruments de capitaux, le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise, en cas d'amélioration ultérieure, dans les comptes des capitaux propres (OCI).

#### 2.6. ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits, étant des prêts et créances au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie déduite de la charge, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération.

Les crédits sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Conformément à la norme IAS 39, les créances amorties en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les créances collectives sont évaluées à travers l'estimation de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif originel, ou sous forme de décaissements sur prêts restructurés pour cause de détérioration de crédit.

Les créances dépréciées sur base individuelle :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit de créances individuelles affectées d'un indice de dépréciation individuellement significatif.
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

#### Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Existence d'un ou plusieurs événements depuis plus de trois mois ;
- Existence d'une situation d'une contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure l'existence d'un risque avéré ;
- Existence de motifs sérieux, constatés de façon indépendante, d'insolvabilité financière de la contrepartie.

Le décaissement en « crédits en souffrance » (ICSI) a été retenu par la banque comme indicateur objectif de dépréciation au sens des normes IFRS. Ce décaissement interviendrait lorsque le crédit présente 3 impayés : il correspond aux prescriptions comptables et réglementaires marocaines.

La dépréciation individuelle est égale à la valeur comptable des prêts diminuée des flux futurs de trésorerie estimés (montants recouvrables) actualisés au TIE d'origine.

#### Créances dépréciées sur base collective

La méthodologie d'évaluation collective des dépréciations consiste en le regroupement des créances autres que celles ayant servies de base pour la détermination de la provision individuelle) par catégories sur la base de caractéristiques de risque de crédit similaires qui indiquent la capacité du débiteur à payer tous les montants dus selon les termes du contrat.

Cette évaluation permet de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou à « risque avéré ».

Les provisions probables relatives aux décaissements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. Les obligations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque.

#### 2.7. DETTES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (déposits à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres incluent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint.

#### 2.8. DÉTRES

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'échéance de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### Dérivés incorporés

Le dérivé incorporé est le composant d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément au bilan si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- Le contrat hybride (l'élément incorporé) possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas éliminées liées à celle du contrat hybride.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La norme IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

**Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif**

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui sont reconnus par le groupe Crédit Agricole du Maroc, le montant des dérivés est traité comme base de l'établissement de la liste de ces positions. Pour les positions nettes vendues, les valeurs de marché retenues sont celles aux

### cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

**Niveau 2 : Justes valeurs observées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles/ accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

**Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une partie significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

#### • Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui y sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'il appartient de lui à un ou plusieurs bénéficiaires et ;
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations courus ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

#### 2.8. PROVISIONS, PASSIFS FINANCIERS ET ACTIFS FINANCIERS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites) résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour honorer ces obligations, et que le montant est estimable, mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

#### • Les options retenues

- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 30 Juin 2016, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCOM.

#### 2.9. AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à long terme : sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrat et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.
- Les avantages à court terme : sont les avantages différés de plus de douze mois.
- Les indemnités de fin de contrat de travail : sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi : classés aux mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies : les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels l'entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant sa carrière, et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies : les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

#### 2.11. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt est en principe :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la réévaluation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'affecte pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (sauf lorsqu'il a lieu à la date de la transaction).

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est en principe :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement déduit du résultat net de l'exercice ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

#### 2.12. ECARTS DE COUVERTURE

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans le monnaie de fonctionnement du Groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change qui émanent non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### • Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part d'Écart de conversion actif / non provisionné en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

#### 2.13. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur nature financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

Les opérations de location financière sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Les opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits reçus correspondants aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### • Les options retenues

- Il n'y a aucun impact puisque l'ensemble des contrats de location conclus par le groupe CAM sont qualifiés de contrats de location simple.

#### 2.14. ACTES NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe) destiné à un actif non courant (ou un groupe) destiné à être éteint est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe) destiné à être éteint doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

#### • Les options retenues

- Aucun élément n'est identifié en tant qu'actif non courant destiné à la vente ni a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été éteints car il existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

#### 2.15. GROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de acquisition. Le coût d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué et inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans le résultat net de l'exercice et sont convertis en monnaie de change en vigueur à la date de clôture.

#### • Les options retenues

- Le groupe CAM a décidé de ne pas retravailler les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

### AU 30 JUIN 2016



#### BILAN IFRS

|  |           | en milliers de dh |                   |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| ACTIF IFRS   | Référence | 30/06/16          | 31/12/15          |
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux |           | 2 739 701         | 2 356 670         |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat                                 | 5.1       | 449 836           | 25 163            |
| Instruments dérivés de couverture  |           |                   |                   |
| Actifs financiers disponibles à la vente   | 5.3       | 12 784 940        | 7 138 551         |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés                  | 5.4       | 567 147           | 2 137 242         |
| Prêts et créances sur la clientèle   | 5.5       | 62 908 043        | 63 920 009        |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux                   |           |                   |                   |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance   | 5.7       | 29 872            | 6 359 088         |
| Actifs d'impôt exigible  | 5.8       | 43 859            | 191 355           |
| Actifs d'impôt différé   | 5.8       | 211 457           | 182 133           |
| Comptes de régularisation et autres actifs                                       | 5.9       | 1 489 613         | 1 362 032         |
| Actifs non courants destinés à être cédés  |           |                   |                   |
| Participations dans des entreprises mises en équivalence                         |           |                   |                   |
| Immeubles de placement   | 5.11      | 2 595 408         | 2 297 969         |
| Immobilisations corporelles  | 5.11      | 2 976 501         | 2 971 062         |
| Immobilisations incorporelles  | 5.11      | 81 366            | 81 191            |
| Ecarts d'acquisition   | 5.12      | 305 135           | 305 135           |
| <b>TOTAL ACTIF IFRS</b>  |           | <b>87 182 877</b> | <b>89 327 599</b> |

|   |           | en milliers de dh |                   |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| PASSIF IFRS   | Référence | 30/06/16          | 31/12/15          |
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux     |           |                   |                   |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat                 | 5.1       | 11 756            | 25 546            |
| Instruments dérivés de couverture                                 |           |                   |                   |
| Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés           | 5.4       | 9 743 258         | 9 366 275         |
| Dettes envers la clientèle  | 5.5       | 61 827 572        | 64 084 707        |
| Dettes représentées par un titre                                  |           |                   |                   |
| Titres de créance émis  | 5.6       | 4 600 016         | 5 349 675         |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux   |           |                   |                   |
| Passifs d'impôt courant   | 5.8       | 98 278            | 354               |
| Passifs d'impôt différé   | 5.8       | 819 288           | 696 840           |
| Comptes de régularisation et autres passifs                       | 5.9       | 1 002 590         | 1 195 642         |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés        |           |                   |                   |
| Provisions techniques des contrats d'assurance                    |           |                   |                   |
| Provisions pour risques et charges                                | 5.14      | 308 145           | 359 778           |
| Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie |           | 44 372            | 47 593            |
| Dettes subordonnées   | 5.6       | 1 643 179         | 1 628 989         |
| Capital et réserves liées   |           | 5 665 428         | 5 675 853         |
| Réserves consolidées  |           | 921 004           | 335 913           |
| - Part du groupe  |           | 829 715           | 253 751           |
| - Part des minoritaires   |           | 91 290            | 82 162            |
| Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe               |           | 132 980           | 13 865            |
| Résultat net de l'exercice  |           | 343 012           | 546 569           |
| - Part du groupe  |           | 326 749           | 540 559           |
| - Part des minoritaires   |           | 16 262            | 6 010             |
| <b>TOTAL PASSIF IFRS</b>  |           | <b>87 182 877</b> | <b>89 327 599</b> |

#### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES IFRS CONSOLIDÉS

|  |            | en milliers de dh |                  |
|--|------------|-------------------|------------------|
|  | Référence  | 30/06/16          | 30/06/15         |
| Intérêts et produits assimilés   |            | 1 983 329         | 2 271 775        |
| Intérêts et charges assimilés  |            | -802 978          | -903 558         |
| <b>MARGE D'INTÉRÊTS</b>  | <b>2.1</b> | <b>1 180 346</b>  | <b>1 368 217</b> |
| Commissions perçues  |            | 203 959           | 181 325          |
| Commissions servies  |            | -1 414            | -763             |
| <b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>   | <b>2.2</b> | <b>202 949</b>    | <b>180 563</b>   |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat                   | 2.3        | 24 109            | -22 836          |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente                                | 2.4        | 466 743           | 109 028          |
| <b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ</b>  |            | <b>690 952</b>    | <b>96 192</b>    |
| Produits des autres activités  | 2.5        | 1 188             | 2 278            |
| Charges des autres activités   | 2.5        | -43 317           | -40 295          |
| <b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>  |            | <b>1 811 415</b>  | <b>1 576 954</b> |
| Charges générales d'exploitation   | 2.9        | -792 364          | -749 352         |
| Dotations aux amortissements et aux réparations des immobilisations incorporelles et corporelles | 2.10       | -166 235          | -120 067         |
| <b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>  |            | <b>852 814</b>    | <b>707 555</b>   |
| Coût du risque   | 2.6        | -606 545          | -232 602         |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>   |            | <b>446 272</b>    | <b>474 952</b>   |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence                                  |            |                   |                  |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs   | 2.7        | 31 058            | 15 204           |
| Variations de valeurs des écarts d'acquisition   |            |                   |                  |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>   |            | <b>477 329</b>    | <b>490 157</b>   |
| Impôts sur les bénéfices   | 2.8        | -134 318          | -148 803         |
| <b>RÉSULTAT NET</b>  |            | <b>343 012</b>    | <b>321 354</b>   |
| Résultat hors groupe   |            | 16 262            | 3 657            |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>   |            | <b>326 749</b>    | <b>317 697</b>   |
| Résultat par action (en dirham)  |            | 8,11              | 7,60             |

#### ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

|   |  | en milliers de dh |                |
|---|--|-------------------|----------------|
|   |  | 30/06/16          | 31/12/15       |
| <b>Résultat net</b>   |  | <b>343 012</b>    | <b>546 569</b> |
| Écarts de conversion  |  |                   |                |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente   |  | 148 838           | 28 482         |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture  |  |                   |                |
| Réévaluation des immobilisations  |  |                   |                |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies  |  | -15 858           | -14 618        |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence |  |                   |                |
| Impôts  |  |                   |                |
| <b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>  |  | <b>132 980</b>    | <b>13 865</b>  |
| <b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>                              |  | <b>475 991</b>    | <b>560 433</b> |
| - Part du groupe  |  | 459 729           | 554 423        |
| - Part des minoritaires   |  | 16 262            | 6 010          |

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

|   |  | en milliers de dh |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
|---|--|-------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------|
|   |  | Capital           | Réserves liées au capital | Actions propres | Réserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total     |
| <b>Capitaux propres clôture 2015</b>  |  | 4 237 677         | 1 438 177                 |                 | 794 309                          | 13 865                              | 6 484 027                    | 88 173                | 6 572 200 |
| Changement de méthodes comptables   |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| <b>Capitaux propres clôture 2015 corrigés</b>                                     |  | 4 237 677         | 1 438 177                 |                 | 794 309                          | 13 865                              | 6 484 027                    | 88 173                | 6 572 200 |
| Opérations sur capital  |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| Paiements fondés sur des actions  |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| Opérations sur actions propres  |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| Dividendes  |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| <b>Résultat de l'exercice</b>   |  |                   |                           |                 | 326 749                          |                                     | 326 749                      | 16 262                | 343 011   |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)      |  |                   |                           |                 | 33 762                           |                                     | 33 762                       | 3 117                 | 36 879    |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E) |  |                   |                           |                 | 1 643                            | 119 115                             | 120 758                      |                       | 120 758   |
| Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)                   |  |                   |                           |                 |                                  |                                     |                              |                       |           |
| <b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>                        |  |                   |                           |                 | 35 405                           | 119 115                             | 154 521                      | 3 117                 | 157 638   |
| Variation de périmètre  |  | -10 000           | -626                      |                 |                                  |                                     | -10 426                      |                       | -10 426   |
| <b>Capitaux propres clôture Juin 2016</b>   |  | 4 227 677         | 1 437 751                 |                 | 1 156 464                        | 132 980                             | 6 954 871                    | 107 552               | 7 062 423 |



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



### 5.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Le poste « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat » comprend les titres de transaction et le reclassement de la réévaluation comptable des opérations de change

en milliers de dh

|  | 30/06/16                     |  |       | 31/12/15                     |  |       |
|--|------------------------------|--|-------|------------------------------|--|-------|
|  | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total |
| <b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>            |                              |  |       |                              |  |       |
| Titres de créance négociables  |                              |  |       |                              |  |       |
| Obligations  |                              |  |       |                              |  |       |
| Actions et autres titres à revenu variable                           |                              |  |       |                              |  |       |
| Opérations de pension  |                              |  |       |                              |  |       |
| Prêts  |                              |  |       |                              |  |       |
| Instruments financiers dérivés de transaction                        |                              |  |       |                              |  |       |
| Instruments dérivés de cours de change                               |                              |  |       |                              |  |       |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>  |                              |  |       |                              |  |       |
| <b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>           |                              |  |       |                              |  |       |
| Emprunts de titres et ventes à découvert                             |                              |  |       |                              |  |       |
| Opérations de pension  |                              |  |       |                              |  |       |
| Emprunts   |                              |  |       |                              |  |       |
| Dettes représentées par un titre                                     |                              |  |       |                              |  |       |
| Instruments financiers dérivés de transactions                       |                              |  |       |                              |  |       |
| Instruments dérivés de cours de change                               |                              |  |       |                              |  |       |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b> |                              |  |       |                              |  |       |

### 5.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de dh

|   | 30/06/16 | 31/12/15 |
|---|----------|----------|
| Titres de créance négociables   |          |          |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale |          |          |
| Autres titres de créance négociables                                      |          |          |
| Obligations   |          |          |
| Obligations d'Etat  |          |          |
| Autres Obligations  |          |          |
| Actions et autres titres à revenu variable                                |          |          |
| dont titres cotés   |          |          |
| dont titres non cotés   |          |          |
| <b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>         |          |          |
| dont gains et pertes latents  |          |          |
| dont titres à revenu fixe   |          |          |
| dont titres prêtés  |          |          |
| Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente            |          |          |
| Titres à revenu fixe  |          |          |
| Titres à revenu variable  |          |          |
| <b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE NETS DE DEPRECIATIONS</b>      |          |          |

### 5.5 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

en milliers de dh

|  | 30/06/16 | 31/12/15 |
|--|----------|----------|
| Prêts consentis et créances sur la clientèle                                       |          |          |
| Comptes ordinaires débiteurs   |          |          |
| Prêts consentis à la clientèle   |          |          |
| Opérations de pension  |          |          |
| Opérations de location-financement   |          |          |
| <b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>   |          |          |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle                                |          |          |
| <b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b> |          |          |

### Dettes envers la clientèle

en milliers de dh

|   | 30/06/16 | 31/12/15 |
|---|----------|----------|
| Comptes ordinaires créditeurs               |          |          |
| Comptes à terme                             |          |          |
| Comptes d'épargne                           |          |          |
| Autres dettes envers la clientèle           |          |          |
| Intérêts courus à payer                     |          |          |
| <b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE</b> |          |          |

### Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique

en milliers de dh

|                             | 30/06/16 | 31/12/15 |
|-----------------------------|----------|----------|
| secteur public              |          |          |
| entreprises financières     |          |          |
| entreprises non financières |          |          |
| autres clientèle            |          |          |
| Total au principal          |          |          |
| Dettes rattachées           |          |          |
| Valeur au bilan             |          |          |

### Ventilation des dettes envers la clientèle par agent géographique

en milliers de dh

|                    | 30/06/16 | 31/12/15 |
|--------------------|----------|----------|
| MAROC              |          |          |
| EUROPE             |          |          |
| AFRIQUE            |          |          |
| Total au principal |          |          |
| Dettes rattachées  |          |          |
| Valeur au bilan    |          |          |

### 5.4 PRÊTS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de dh

|  | 30/06/16 | 31/12/15 |
|--|----------|----------|
| Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit                                       |          |          |
| Comptes à vue  |          |          |
| Prêts  |          |          |
| Opérations de pension  |          |          |
| <b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AVANT DEPRECIATION</b>   |          |          |
| Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit                           |          |          |
| <b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT NETS DE DEPRECIATION</b> |          |          |

### Dettes envers les établissements de crédit

en milliers de dh

|   | 30/06/16 | 31/12/15 |
|---|----------|----------|
| Comptes à vue   |          |          |
| Emprunts  |          |          |
| opérations de pension                                       |          |          |
| <b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b> |          |          |

### 5.6 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

|   | 30/06/16 | 31/12/15 |
|---|----------|----------|
| Autres dettes représentées par un titre |          |          |
| titres de créance négociables           |          |          |
| emprunts obligataires                   |          |          |
| parts sociales                          |          |          |
| <b>Dettes subordonnées</b>              |          |          |
| Emprunt subordonné                      |          |          |
| à durée déterminée                      |          |          |
| à durée indéterminée                    |          |          |
| <b>Titres subordonnés</b>               |          |          |
| Total                                   |          |          |

### 5.7 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

en milliers de dh

|   | 30/06/16 | 31/12/15 |
|---|----------|----------|
| Titres de créance négociables   |          |          |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales |          |          |
| Obligations   |          |          |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À LEUR ECHEANCE</b>          |          |          |

### 5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERÉS

en milliers de dh

|  | 30/06/16 | 31/12/15 |
|--|----------|----------|
| Impôts courants                              |          |          |
| impôts différés                              |          |          |
| <b>Actifs d'impôts courants et différés</b>  |          |          |
| Impôts courants                              |          |          |
| impôts différés                              |          |          |
| <b>Passifs d'impôts courants et différés</b> |          |          |

### 5.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

|  | 30/06/16 | 31/12/15 |
|--|----------|----------|
| Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués       |          |          |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres      |          |          |
| Comptes d'encaissement                                       |          |          |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques          |          |          |
| Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance       |          |          |
| Autres débiteurs et actifs divers                            |          |          |
| <b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>  |          |          |
| Dépôts de garantie reçus                                     |          |          |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres      |          |          |
| Comptes d'encaissement                                       |          |          |
| charges à payer et produits constatés d'avance               |          |          |
| Autres créditeurs et passifs divers                          |          |          |
| <b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b> |          |          |



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



### 5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

|   | 30/06/16               |  |                        | 31/12/15               |  |                        |
|---|------------------------|--|------------------------|------------------------|--|------------------------|
|   | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                | <b>4 641 483</b>       | <b>-1 644 982</b>                            | <b>2 996 501</b>       | <b>4 544 701</b>       | <b>-1 573 639</b>                            | <b>2 971 062</b>       |
| Terrains et constructions                         | 2 291 785              | -342 769                                     | 1 949 013              | 2 304 638              | -320 458                                     | 1 984 180              |
| Équipement, Mobilier, Installations               | 903 407                | -641 706                                     | 261 702                | 797 082                | -622 761                                     | 174 321                |
| Biens mobiliers donnés en location                |                        |  |                        |                        |  |                        |
| Autres immobilisations                            | 1 346 291              | -660 507                                     | 685 784                | 1 442 981              | -630 420                                     | 812 561                |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              | <b>438 651</b>         | <b>-349 285</b>                              | <b>81 366</b>          | <b>412 229</b>         | <b>-331 039</b>                              | <b>81 191</b>          |
| Logiciels informatiques acquis                    | 25 928                 | -8 766                                       | 17 162                 | 21 787                 | -6 341                                       | 15 445                 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise |                        |  |                        |                        |  |                        |
| Autres immobilisations incorporelles              | 404 723                | -340 519                                     | 64 204                 | 390 443                | -324 697                                     | 65 745                 |
| <b>Total immobilisations</b>                      | <b>5 080 134</b>       | <b>-2 004 267</b>                            | <b>3 075 867</b>       | <b>4 956 930</b>       | <b>-1 904 677</b>                            | <b>3 052 253</b>       |

### 5.12 ECARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

|  | 30/06/16       | 31/12/15       |
|--|----------------|----------------|
| Valeur brute comptable en début de période               | 305 135        | 302 522        |
| Cumul des dépréciations enregistrées en début de période |                |                |
| <b>Valeur nette comptable en début de période</b>        | <b>305 135</b> | <b>302 522</b> |
| Acquisitions   |                | 2 613          |
| Cessions   |                |                |
| Dépréciations comptabilisées pendant la période          |                |                |
| Écarts de conversion                                     |                |                |
| Filiales précédemment mises en équivalence               |                |                |
| Autres mouvements  |                |                |
| <b>Valeur brute comptable en fin de période</b>          | <b>305 135</b> | <b>305 135</b> |
| Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période   |                |                |
| <b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>          | <b>305 135</b> | <b>305 135</b> |

### 5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

|   | 30/06/16       | 31/12/15       |
|---|----------------|----------------|
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE      | 359 777        | 312 704        |
| Dotations aux provisions                                  | 307 586        | 482 938        |
| Reprises de provisions                                    | -337 027       | -412 638       |
| Utilisation des provisions                                |                |                |
| Incidence de la consolidation                             | 364            |                |
| Variation des parités monétaires et divers                |                |                |
| Autres  | -22 545        | -23 226        |
| <b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b> | <b>308 165</b> | <b>369 777</b> |

### 8.4 PARTIES LIÉES

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période.

en milliers de dh

| Relation entre les sociétés consolidées du groupe | Entreprises consolidées par intégration proportionnelle | Entreprises consolidées par mise en équivalence | Entreprises consolidées par intégration globale |
|---|---|---|---|
| <b>Actif</b>                                      |   |   |   |
| Prêts, avances et titres                          |   |   | -204 050  |
| Comptes ordinaires                                |   |   | -129 447  |
| Prêts   |   |   |   |
| Titres  |   |   | -76 603   |
| Opération de location-financement                 |   |   |   |
| <b>Actif divers</b>                               |   |   | <b>-58 806</b>                                  |
| <b>Passif</b>                                     |   |   |   |
| Dépôts  |   |   | -129 447  |
| Comptes ordinaires                                |   |   |   |
| Autres emprunts                                   |   |   | -129 447  |
| Dettes représentées par un titre                  |   |   |   |
| <b>Passif divers</b>                              |   |   | <b>-135 410</b>                                 |
| <b>Total</b>                                      |   |   | <b>-506 354</b>                                 |
| Engagements de financement et de garantie         |   |   |   |
| Engagements donnés                                |   |   |   |
| Engagements reçus                                 |   |   |   |

### 7.4 EVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

|  | 30/06/16       | 31/12/15       |
|--|----------------|----------------|
| <b>Evolution de la dette actuarielle</b>                   | <b>111 874</b> | <b>99 832</b>  |
| Dette actuarielle d'ouverture                              | 111 874        | 99 832         |
| Charge normale de l'exercice                               | 3 347          | 6 674          |
| Charge d'intérêt   | 2 320          | 5 073          |
| Écarts d'expérience  | 1 969          | 9 913          |
| Autres écarts actuariels                                   |                |                |
| Prestations versées  | -4 134         | -9 639         |
| Indemnités supplémentaires                                 |                |                |
| Autre  |                |                |
| <b>Dette actuarielle de clôture</b>                        | <b>115 075</b> | <b>111 074</b> |
| Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées |                |                |
| Dont autres...   |                |                |

### 2.1 MARGE D'INTERETS

en milliers de dh

|  | 30/06/16         |                 |                  | 30/06/15         |                 |                  |
|--|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
|  | Produits         | Charges         | Net              | Produits         | Charges         | Net              |
| <b>Opérations avec la clientèle</b>                          | <b>1 836 998</b> | <b>-595 457</b> | <b>1 241 541</b> | <b>2 129 940</b> | <b>-632 025</b> | <b>1 497 916</b> |
| Comptes et prêts/emprunts                                    | 1 836 998        | -595 457        | 1 241 541        | 2 129 940        | -632 025        | 1 497 916        |
| Opérations de pensions                                       |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| Opérations de location-financement                           |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| <b>Opérations interbancaires</b>                             | <b>6 920</b>     | <b>-116 533</b> | <b>-109 613</b>  | <b>10 216</b>    | <b>-148 488</b> | <b>-138 272</b>  |
| Comptes et prêts/emprunts                                    | 1 114            | -38 328         | -37 214          | 10 216           | -148 488        | -138 272         |
| Opérations de pensions                                       | 5 806            | -78 205         | -72 399          |                  |                 |                  |
| <b>Emprunts émis par le Groupe</b>                           |                  | <b>-86 590</b>  | <b>-86 590</b>   |                  | <b>-119 260</b> | <b>-119 260</b>  |
| Instruments de couverture de résultats futurs                |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | 4 399            | -4 399          |                  | 3 785            | -3 785          |                  |
| <b>Portefeuille de transactions</b>                          | <b>286</b>       |                 | <b>286</b>       |                  |                 |                  |
| Titres à revenu fixe   | 286              |                 | 286              |                  |                 |                  |
| Opérations de pensions                                       |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| Prêts/emprunts   |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| Dettes représentées par un titre                             |                  |                 |                  |                  |                 |                  |
| <b>Actifs disponibles à la vente</b>                         | <b>139 843</b>   |                 | <b>139 843</b>   | <b>12 202</b>    |                 | <b>12 202</b>    |
| Actifs détenus jusqu'à échéance                              | -5 120           |                 | -5 120           | 115 631          |                 | 115 631          |
| <b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊTS OU ASSIMILÉS</b> | <b>1 983 325</b> | <b>-802 978</b> | <b>1 180 346</b> | <b>2 271 775</b> | <b>-903 558</b> | <b>1 368 217</b> |

### 2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

|  | 30/06/16       |               |                | 30/06/15       |             |                |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|-------------|----------------|
|  | Produits       | Charges       | Net            | Produits       | Charges     | Net            |
| <b>Commissions nettes sur opérations</b>                           | <b>188 174</b> | <b>-1 414</b> | <b>186 761</b> | <b>168 744</b> | <b>-763</b> | <b>167 981</b> |
| avec les établissements de crédit                                  |                |               |                |                |             |                |
| avec la clientèle  | 187 002        | -1 414        | 185 588        | 167 919        | -763        | 167 156        |
| sur titres   | -1 172         |               | -1 172         | 825            |             | 825            |
| sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan |                |               |                |                |             |                |
| <b>Prestation de services bancaires et financiers</b>              | <b>15 785</b>  |               | <b>15 785</b>  | <b>12 582</b>  |             | <b>12 582</b>  |
| Produits nets de gestion d'OPCVM                                   |                |               |                |                |             |                |
| Produits nets sur moyen de paiement                                | 15 785         |               | 15 785         | 12 582         |             | 12 582         |
| Assurance  |                |               |                |                |             |                |
| Autres   |                |               |                |                |             |                |
| <b>Produits nets de commissions</b>                                | <b>203 959</b> | <b>-1 414</b> | <b>202 545</b> | <b>181 325</b> | <b>-763</b> | <b>180 562</b> |



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016

### 2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

en milliers de dh

|   | 30/06/16                     |  |               | 30/06/15                     |  |               |
|---|------------------------------|--|---------------|------------------------------|--|---------------|
|   | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total         | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | Total         |
| Titres à revenu fixe                            |                              |  |               |                              |  |               |
| Titres à revenu variable                        |                              |  |               |                              |  |               |
| Instruments financiers dérivés                  | 24 109                       |  | 24 109        | -22 636                      |  | 22 636        |
| Opérations de pension                           |                              |  |               |                              |  |               |
| Prêts   |                              |  |               |                              |  |               |
| Emprunts  |                              |  |               |                              |  |               |
| Réévaluation des portefeuilles couverts en taux |                              |  |               |                              |  |               |
| Réévaluation des positions de change            |                              |  |               |                              |  |               |
| <b>Total</b>                                    | <b>24 109</b>                |  | <b>24 109</b> | <b>-22 636</b>               |  | <b>22 636</b> |

### 2.4 GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

en milliers de dh

|  | 30/06/16       | 30/06/15       |
|--|----------------|----------------|
| Titres à revenu fixe                       | 402 248        | 100 251        |
| Plus ou moins valeurs de cession           | 402 248        | 100 251        |
| Actions et autres titres à revenu variable | 64 496         | 8 778          |
| Produits de dividendes                     | 18 354         | -4 627         |
| Charges de dépréciation                    | 60 141         | 13 404         |
| Plus-values nettes de cession              |                |                |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>837 743</b> | <b>187 656</b> |

### 2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

|   | 30/06/16     |                |                | 30/06/15     |                |                |
|---|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
|   | Produits     | Charges        | Net            | Produits     | Charges        | Net            |
| Produits nets de l'activité d'assurance                       |              |                |                |              |                |                |
| Produits nets des immeubles de placement                      |              |                |                |              |                |                |
| Produits nets des immobilisations en location simple          |              |                |                |              |                |                |
| Produits nets de l'activité de promotion immobilière          |              |                |                |              |                |                |
| Autres produits   | 1 188        | -63 517        | -62 329        | 2 278        | -60 296        | -58 018        |
| <b>Total net des produits et charges des autres activités</b> | <b>1 188</b> | <b>-63 517</b> | <b>-62 329</b> | <b>2 278</b> | <b>-60 296</b> | <b>-58 018</b> |

### 2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

|  | 30/06/16        | 30/06/15        |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Dotations aux provisions</b>  | <b>-816 445</b> | <b>-662 664</b> |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances   | 778 497         | -225 291        |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)                | -4 328          | -560            |
| Provisions engagements par signature   | -9 177          |                 |
| Autres provisions pour risques et charges  | -24 444         | -436 814        |
| <b>Reprises de provisions</b>  | <b>819 438</b>  | <b>394 464</b>  |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances   | 531 460         | 123 146         |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)    |                 |                 |
| Reprises de provisions engagements par signature   |                 |                 |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges   | 287 778         | 271 318         |
| <b>Variation des provisions</b>  | <b>2 993</b>    | <b>-268 200</b> |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) |                 |                 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance                      |                 |                 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées  | -151 986        | 22 423          |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées  | 274 480         | -19 896         |
| Décote sur les produits restructurés   |                 |                 |
| Récupérations sur prêts et créances amorties   | 16 928          | 33 071          |
| Pertes sur engagement par signature  |                 |                 |
| Autres pertes  |                 |                 |
| <b>Coût du risque</b>  | <b>-406 365</b> | <b>-237 687</b> |

### 2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

|                                       | 30/06/16        | 30/06/15        |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| charges de personnel                  | -520 768        | -496 744        |
| impôt et taxes                        | -13 939         | -11 992         |
| services extérieurs et autres charges | -257 458        | -240 596        |
| <b>charges d'exploitation</b>         | <b>-792 165</b> | <b>-749 332</b> |

### 2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

|   | 30/06/16        | 30/06/15        |
|---|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | -166 235        | -120 067        |
| Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles  |                 |                 |
| <b>Total</b>  | <b>-166 235</b> | <b>-120 067</b> |



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 30 JUIN 2016



### 3.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

en milliers de dh

| Résultat par secteur opérationnel | Banque de détail | Banque de financement & investissement | Sociétés de financement spécialisées | Micro crédit | Gestion d'actif | Total     |
|-----------------------------------|------------------|--|--------------------------------------|--------------|-----------------|-----------|
| Marge d'intérêt                   | 1 115 639        |  | 23 084                               | 41 094       | 529             | 1 180 346 |
| Marges sur commissions            | 191 307          | 2 125                                  |                                      |              | 9 114           | 202 545   |
| Produit net bancaire              | 1 701 231        | 1 267                                  | 24 051                               | 42 885       | 41 981          | 1 811 415 |
| Résultat Brut d'exploitation      | 801 108          | -1 116                                 | 5 007                                | 15 724       | 32 094          | 852 816   |
| Résultat d'exploitation           | 415 082          | -1 116                                 | -1 166                               | 1 115        | 32 357          | 444 272   |
| Résultat avant impôt              | 446 113          | -1 085                                 | -1 166                               | 1 115        | 32 353          | 477 328   |
| Résultat net                      | 312 145          | -1 096                                 | -1 505                               | 1 115        | 32 353          | 343 012   |
| Résultat net part du groupe       | 295 885          | -1 096                                 | -1 505                               | 1 115        | 32 353          | 326 749   |

### 3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de crédit à la consommation (Assalaf Al Akhdar) et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de gestion d'actifs CAM Gestion et la société de bourse MSIN

en milliers de dh

|   | Banque de détail  | Banque de financement & investissement | Sociétés de financement spécialisées | Micro crédit   | Gestion d'actif | Intercro        | Total             |
|---|-------------------|--|--------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| <b>Total Bilan</b>  | <b>85 738 671</b> | <b>126 358</b>                         | <b>831 231</b>                       | <b>296 729</b> | <b>454 746</b>  | <b>-264 856</b> | <b>87 182 878</b> |
| dont  |                   |  |                                      |                |                 |                 |                   |
| <b>Eléments d'Actifs</b>  |                   |  |                                      |                |                 |                 |                   |
| Actifs financiers disponibles à la vente                        | 12 742 052        | 104 897                                |                                      |                | 12 594          | -76 603         | 12 784 940        |
| Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés | 529 887           | 11 746                                 | 30 947                               |                | 64 566          | -82 619         | 554 546           |
| Prêts et créances sur la clientèle                              | 61 897 556        |  | 761 354                              | 261 735        |                 |                 | 62 920 645        |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance                        | 29 872            |  |                                      |                |                 |                 | 29 872            |
| <b>Eléments du Passif</b>                                       |                   |  |                                      |                |                 |                 |                   |
| Dettes envers les EC et assimilés                               | 9 115 039         |  | 542 013                              | 114 000        |                 | -27 794         | 9 743 258         |
| Dettes envers la clientèle                                      | 61 877 342        |  |                                      |                | 22 499          | 72 269          | 61 827 572        |
| Capitaux propres  | 6 766 586         | 42 124                                 | 141 466                              | 78 346         | 33 901          |                 | 7 062 423         |



### GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe CAM) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection des notes au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 062 423 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 343 012.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 Septembre 2016

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
 20, rue Abil Ben Abdallah  
 20101 Casablanca  
 Maroc  
 Tél : 05 37 62 48 00 - Fax : 05 37 62 48 78

Faïçal MEKOUAR  
 Président

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit  
 288, Boulevard Zerkouti  
 CASABLANCA -  
 Tél : 05 37 62 40 25/26/34/81  
 Fax : 05 21 22 40 78

Fayzi BRITEL  
 Associé



## INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



### I - Instances de gouvernance

#### 1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

##### 1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce collégialement le contrôle permanent de la gestion de la banque sans préjudice des pouvoirs dévolus au Commissaire au Gouvernement par l'article 6 de la Loi 15-99.

##### 1.2 Comité d'audit

Les principales attributions du Comité sont :

- Évaluer la cohérence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne mis en place ;
- Appréécier la qualité du système de contrôle interne et le fonctionnement général de la fonction d'audit interne ;
- Veiller au suivi des conclusions des missions du Contrôle Général ;
- Faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur l'organisation du contrôle interne et sur son fonctionnement ;
- Examiner le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne et sur les comptes sociaux ou consolidés.

##### 1.3 Comité des investissements

Ce Comité se réunit pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

##### 1.4 Comité des Risques

Ce Comité se réunit pour statuer sur les points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Analyser l'état de son président des points spécifiques concernant le risque de crédit.

##### 1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Ce Comité a pour mission de :

- Veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente ;
- S'assurer que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective et d'examiner les propositions du Directeur concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution.

##### 2) Le Directoire

Le Directoire se réunit deux fois par mois pour statuer sur la gestion courante et suivre les réalisations de la banque.

##### 3) Comité Directeur du Groupe

Le Comité Directeur du Groupe se tient une fois par mois. Il a pour mission de définir et assurer le suivi des grandes orientations stratégiques du Groupe. Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire.

##### 4) Comité des opérations stratégiques (COS)

Le COS regroupe en plus des membres du Directoire, les Directeurs du Pôle risque crédit, du Domaine Finance, du Réseau, et du Réseau Entreprises. Dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues, le Comité a pour missions de :

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel ou ceux faisant partie d'un groupe d'affaires dont l'encours global dépasse la compétence du comité de crédit du siège ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour le financement de la promotion dépassant les compétences du COS, ainsi que les demandes de crédit relatives à l'acquisition d'actifs boursiers ;
- Statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, re-profilage, report, solde de tout compte) des créances irrégulières dépassant la compétence du COS ;
- Statuer sur les projets d'investissement pour le compte du GCAM (Banque et filiales) : acquisition, vente de locaux et biens immobiliers, etc. ;
- Statuer sur les prises de participations et acquisition d'actifs boursiers pour le compte de la banque et tout choix stratégique lié aux activités du Pôle Marché des Capitaux et International.

##### 5) Comités de crédit

##### 5.1 Comités de Réseau

- Comité de Crédit Caisse Locale : le système de scoring permet la prise de décision après calcul automatique du crédit possible. Les dossiers qui ne peuvent être examinés dans le cadre du scoring sont soumis au Comité de crédit de la Direction Régionale.
- Comité de Crédit des Agences Particulières et Professionnelles
- Comité de Crédit des Caisses Régionales, Agences Entreprises et Centres d'Affaires
- Comité de Crédit des Directions Régionales
- Comité de Crédit de la direction du réseau entreprises
- Comité de Crédit des Directions de réseau (Nord, Centre et Sud).

##### 5.2 Comité du Siège

##### Comité Interne du recouvrement

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à un million de dirhams.

##### Comité de recouvrement du siège

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

##### Comité de crédit du siège (CCS)

- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients à titre individuel dont l'encours dépasse la compétence des comités de Crédit des Directions de Réseau ; et ce, dans la limite d'un encours de 30 Millions de Dirhams ;
- Statuer sur les demandes de crédit pour les clients faisant partie d'un groupe d'affaires dans l'encours globale ne dépasse pas les 100 Millions de Dirhams ; les demandes de crédit pour le financement de la promotion immobilière ; et les demandes d'arrangement des créances irrégulières ou des créances en souffrance ;
- Statuer sur les dossiers des clients en situation contentieuse.

##### 6) Comité Trésorerie et ALM

Dans le cadre de l'activité de gestion des risques financiers, et en vue de répondre aux exigences de Bank Al Maghrib et du comité de R3A, il a été institué un comité Trésorerie et ALM ayant pour mission :

- la gestion prévisionnelle des risques de taux et de liquidité ;
- la gestion des équilibres bilanciels de la banque ;
- le pilotage des activités par le système d'allocation des fonds propres ;
- décider des positions à prendre en matière de financement de la trésorerie

##### 7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- 1- Un Comité de Risque Opérationnel Groupe veillant à la mise en place d'une politique opérationnelle et de vérifier son application ;
- 2- Un Comité de Risque au sein de chaque métier et filiale qui examine les rapports sur les risques opérationnels et le reporting émanant des correspondants des risques opérationnels.

##### 4) Comité du Contrôle Général et Juridique

Le Comité du Contrôle Général et Juridique se réunit une fois par mois. Il a pour mission de :

- Assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne de la Banque et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle ;
- Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne au niveau des différents compartiments de la Banque et intervient dans le cadre de la mise en conformité interne ;

##### 9) Comité du Capital Humain

Le Comité du Capital Humain se tient une fois par mois. Il a pour mission :

- la définition des grandes lignes de la politique de recrutement ;
- l'évaluation du personnel et la gestion des carrières ;
- la gestion de la formation et des séminaires d'intégration.

##### 10) Comité Mission de service public

Le Comité Mission de service public traite les éléments ayant trait à la mission de service public (agriculture, développement rural...). Il est présidé par le Président du Directoire et y siègent les membres du Directoire ; les Directeurs des filiales et le Directeur du Pôle Vert.

### II - Dispositif de gestion des risques

#### 1) Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes.

#### Politique générale du risque crédit

La politique générale du risque crédit, mise en place au niveau du groupe après validation par les organes d'administration, définit l'ensemble des règles de conduite régissant les processus de prise, gestion, suivi et contrôle du risque crédit. Elle permet de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque dans le respect de plusieurs principes :

- Respect des orientations stratégiques en matière de positionnement sectoriel et de mission de service public ;
- Maintien du rôle de leader dans le domaine de l'agriculture ;
- Octroi d'une place importante au financement de la petite agriculture ;
- Financement équilibré des différentes composantes de la chaîne de valeur agricole (amont agricole, agriculture pure, aval agricole) ;
- Mise en place de stratégies territoriales équilibrées à travers le financement de l'agriculture dans toutes les régions du Maroc
- Respect des principes fondamentaux de gestion et suivi du risque crédit ;
- Sécurisation en amont des activités de crédits à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Diversification des risques ;
- Notation des contreparties ;
- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Séparation entre les fonctions de production et d'appréciation et celle de contrôle des risques ;
- Suivi périodique du portefeuille engagement ;
- Détection précoce des risques de dégradation de la qualité des contreparties ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances en souffrance ;
- Partage des responsabilités en matière de contrôle, mesure et supervision du risque de crédit entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance.

La mise en pratique de la politique générale du risque crédit repose sur :

- Un dispositif organisationnel, de gouvernance et de contrôle structuré ;
- Une stratégie de gestion des risques adaptée aux spécificités de la banque ;
- Une stratégie de suivi, d'évaluation et de mesure maîtrisée ;
- Des règles et procédures internes clairement définies ;

#### Stratégie du risque crédit

La stratégie retenue par le groupe en matière de risque de crédit lui permet aujourd'hui le passage d'une approche corrective vers une approche préventive des risques via un dispositif de gestion proactif et dynamique basé sur :

- Une stratégie de diversification sectorielle, clientèle et géographique, lui permettant une diversification des risques et mesurant systématiquement une atténuation du risque de concentration ;
- Un système de limites interne et de délégations déterminant la marge d'initiative dont peuvent disposer les instances et les unités opérationnelles dans le cadre des objectifs généraux de la politique de crédit ;
- Un processus d'octroi basé sur une bonne sélection des emprunteurs ;
- L'articulation adaptée et une prise en compte des garanties pour tout engagement permettant le renforcement de la sécurité de l'opération pour la banque ;
- Un processus de suivi permanent et rapproché des engagements grâce à des indicateurs de suivi et d'alerte, pour que les évolutions défavorables puissent être détectées rapidement afin de permettre l'adoption de mesures appropriées ;
- Un processus de recouvrement réduisant l'impact du coût du risque et améliorant la rentabilité ;

La stratégie risque de la banque se base également sur un système de pilotage et de surveillance globale du risque de crédit qui constitue le complément indispensable à une bonne gestion pour mieux comprendre la performance du portefeuille de prêts et celle de la politique de gestion du risque de crédit.

#### Dispositif de décision

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué basé sur les principes suivants :

- Ségrégation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation des risques afin de garantir la qualité d'évaluation du risque et l'objectivité dans la prise de décision ;
- Collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences Gestion des risques ;
- Prévention du risque à travers l'analyse par plusieurs acteurs des dossiers de demande de crédit ;
- Première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes puis une deuxième analyse risque faite par les entités risques au niveau de la GGR en fonction du risque encouru.

Ce système de délégation désignant les niveaux de pouvoirs, est exprimé selon plusieurs paramètres (encours global du client/groupe, nature de la demande, nature du crédit, typologie de clientèle, type de point de vente, le secteur d'activité, etc.) et assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

#### Dispositif de mesure, d'évaluation et de suivi des risques

Le CAM a mis en place des systèmes d'analyse et de mesure des risques adaptés à la nature et au volume des opérations lui permettant d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent.

Le suivi du dispositif de pilotage des risques repose sur :

- La surveillance du portefeuille engagements : évaluer la qualité des engagements de la banque et son évolution (par catégorie de client ou groupe de clients, nature de crédit, secteur d'activité, et par classe de risque, etc.) ;
- Le suivi de la qualité de la production de crédit : mesurer la qualité de l'octroi de la banque et son évolution en retenant plusieurs axes (son type de comité d'octroi, Réseau, type de crédit, zone géographique, par secteur économique, classe de risque, etc.) ;
- Le suivi du risque de concentration du portefeuille : individuelle (client ou groupe d'intérêt), sectorielle ou géographique ;
- Le suivi de la qualité du portefeuille (taux ou nombre d'impayé, créances sensibles, créances en souffrance, etc.)

La surveillance consolidée et transversale des engagements est gérée par le Pôle Management du Risque Crédit qui effectue les analyses nécessaires et met à la disposition des organes décisionnelles de la banque les éléments d'appréciation et de suivi du portefeuille engagement.

#### Simulation des situations de crise (stress test)

Les simulations de crise, pratique essentielle de gestion des risques, visent à quantifier l'impact potentiel des chocs sur le portefeuille de crédit et évaluer la capacité de résistance de la banque.

Tenant compte de la politique risque, deux types de simulations de crise sont réalisés par la banque :

- Une simulation de crise pour évaluer la vulnérabilité du portefeuille de crédit en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties ;
- Une simulation de crise pour les principales formes du risque de concentration du crédit avec une analyse de leurs impacts sur les résultats et les fonds propres.

Les résultats de ces simulations de crise sont analysés afin d'identifier les risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fonds propres, les résultats et d'apprécier la capacité à faire face à de telles situations. Plusieurs types de mesures peuvent être pris par la banque suite à l'analyse des résultats, notamment :

- Révision des limites internes ;
- Réduction des expositions sectorielles ou sur certaines contreparties ;
- Allocation de fonds propres internes additionnels.

#### Dispositif de recouvrement

Le recouvrement revêt une importance cruciale dans la gestion corrective du risque crédit dans la mesure où il permet à la Banque de récupérer sa créance sur les contreparties défaillantes et de réduire ainsi l'impact sur le coût du risque.

Le dispositif de recouvrement s'appuie sur les principes suivants :

- Privilégier les solutions de règlement à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- Favoriser le recouvrement frais ;
- Impliquer les commerciaux dans la gestion préventive du risque et dans le recouvrement des créances dès l'apparition des premiers signes de difficulté de la contrepartie ;
- Responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagement sur toute la chaîne de crédit.

Concentrer les efforts sur les créances importantes et industrialiser les processus de recouvrement pour la Banque de détail, notamment pour les créances nécessitant un traitement de masse.

Le processus de recouvrement est normalisé par des notes de services et procédures qui définissent les modalités, et les structures de suivi et de contrôle.

#### 2) Risque de marché

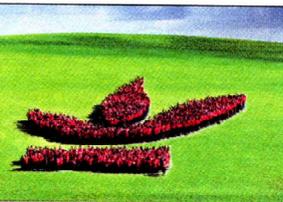
Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risque de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières, puissent peser sur les revenus du GCAM ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

La gestion des risques de marché au sein du GCAM a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue de s'immuniser contre le risque et d'assurer une consolidation de notre bilan.



## INSTANCES DE GOUVERNANCE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



### Stratégie des Risques marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du GCAM. Cette-ci s'articule à son tour dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse.

La politique générale des risques de marché est approuvée par le Directeur et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de RAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intraday pour le compte propre...);
- La définition des rôles et des responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.

### Politiques et procédures :

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités de marchés ;
- Un dispositif de limite opérationnelle ;
- Des outils de suivi et de reporting ;
- Des informations relatives aux méthodologies de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation.

C'est dans ce sens que les instances de gouvernance se concrétisent par des comités compétents, à savoir :

- Le Comité du Marché des Capitaux et International en charge de la validation de la stratégie en matière de financement et d'investissement, de relations internationales, de gestion des lignes et limites de contrepartie ainsi que de pilotage des activités du marché des capitaux et international ;
- Le Comité Limites Clients Change, habilité à statuer sur l'accès des clients à la Salle de Marché, les limites accordées pour chaque client ainsi que le type d'opération à traiter (spot, terme, opérations domiciliées, opérations non domiciliées) ;
- Le Comité de trésorerie et ALM qui répond au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque.

### Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différents activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- un ensemble d'outils de contrôle interne qui assure la prise d'audit ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

### Principales Limites :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement et pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- la limite de taille maximale de position de change à terme et portefeuille de négociation et de placement ;
- les limites de durée et de sensibilité pour le portefeuille de négociation et placement obligatoire ;
- la limite courte de position de change.

La gestion des limites, est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- analysées et accordées par les comités compétents ;
- paramétrisées sur le système d'information qui assure la prise d'audit ;
- contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

### Système de suivi des indicateurs :

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des risques de Marché. Le comité s'assure via un reporting semestriel des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

Le GCAM effectue des simulations de stress test au titre du risque de marché de l'ensemble des compartiments des activités de marchés selon les exigences de méthodologie figurant sur le canevas de reporting de RAM et également des simulations sur le portefeuille de négociation en cas extrêmes tenant compte de la structure du portefeuille et des conditions du marché et les risques y afférant.

- un système de reporting réglementaire périodique vers le superviseur et les autorités de tutelle ;
- un système de reporting interne de gestion, sur le processus de surveillance des risques.

### Outils de contrôle et de gestion des risques de marché :

Le GCAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR (Value At Risk) et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation et de placement.

#### • Value At Risk (VAR)

La VAR est le montant maximal des pertes (variation de valorisation) à un horizon de N jours, et avec une probabilité «p» de se tromper, soit un intervalle de confiance de 1-p.

La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VAR est celle d'un modèle basé sur les rendements historique. Cette méthode consiste à mesurer l'évolution possible de la valeur du portefeuille en simulant des évolutions des conditions de marché semblables à ce qu'elles ont été dans le passé. La banque retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps d'un jour et un historique de profondeur de 2 ans. Cela permet le suivi, au jour le jour, des risques de marché par la banque.

Malgré que la VAR soit un outil d'aide à la gestion des risques de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente des limites.

Consciente des limites du modèle de la VAR le GCAM utilise d'autre moyen de gestion des risques de marché, notamment, des simulations de transformation de la courbe des taux et des cours des devises.

### Les principes scénarii retenus sont :

- une variation de taux de +/-5bps, +/-10bps, +/-25bps et +/-50bps (indicateurs global et par tranche de maturité) ;
- une variation des cours de +/-1% et 0.5% tenant compte de composition du panier MAD et la corrélation entre EUR et USD.

#### 3) Risques ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste d'une part, à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par notre établissement à court, moyen et long terme, et d'autre part, à étudier la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais du programme de simulation de crise élaboré en interne.

En se référant aux spécificités du bilan CAM, les gestionnaires ALM sont tenus de trouver les moyens adéquats afin de permettre à la banque de préserver son niveau de rentabilité et d'honorer ses obligations financières actuelles et futures aussi bien en situation normale qu'en situation de crise.

### Gestion du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'impact négatif que pourrait avoir une évolution défavorable des taux d'intérêt sur la situation financière de l'établissement, du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exclusion des opérations qui font l'objet de couverture.

Le suivi du risque de taux se fait à travers :

- L'analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- La mesure des impasses/dépass de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préétablies validées par le Comité ALM pour les postes non échéancés du bilan, les gestionnaires ALM mesurent l'importance des GAPs pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la Banque ;
- La réalisation des stress test : Le gestionnaire ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs, (réglementaire) et 300 Pbs, sur le FNBI et les Fonds Propres économiques de la Banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Cette analyse est approfondie par une ventilation de cet impact par types d'activités (commerciale/financière).

### Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte ou cas où elle ne disposerait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.)

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un renforcement dans les meilleures conditions et en adéquation avec

son plan stratégique tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs et c'est en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière de la banque. Cet exercice est réalisé en appliquant trois scénarios qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court, et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir en cas de besoin de trésorerie les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

### 4) Risques opérationnels

#### Stratégie risques

Le risque opérationnel présente la caractéristique d'être un risque diffus dont le périmètre des risques est extrêmement large, il concerne la quasi-totalité des processus de la banque. C'est pour cette raison que la gestion des risques opérationnels est un enjeu majeur qui doit impacter et mobiliser tous les acteurs de la banque.

Le premier semestre 2016 au sein du GCAM a été marqué par la consolidation des acquis réalisés au niveau du Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels et ce depuis sa mise en place en 2012, ayant permis d'ancrer son rôle important en tant que pilier du système de contrôle interne de groupe. Il permet d'assurer un suivi et une connaissance fiable des risques opérationnels encourus et une mise en place des mesures correctives d'atténuation et de maîtrise de ces risques, à travers la mise en place de la cartographie des risques et la mise en place progressive des indicateurs de suivi des risques.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de Saines Pratiques de gestion des risques opérationnels. On entend par saines pratiques :

- Une charte claire de gestion des risques opérationnels diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- Une culture forte du risque opérationnel au sein de l'entreprise ;
- Un reporting interne efficace et l'existence d'un plan de secours et de continuité d'activités.

Afin de maîtriser ses risques opérationnels, le GCAM a mis en place une politique de gestion qui s'inscrit dans le système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- Alerter les principaux responsables concernés par les dits incidents ;
- Disposer d'outils et d'indicateurs de pilotage à destination à l'ensemble des acteurs pour communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- Engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts, la probabilité de survenance des incidents tout en assurant un suivi régulier.

#### Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Les politiques et la procédure de gestion et de suivi des risques opérationnels sont formalisées en tenant compte des entités impliquées dans le processus d'évaluation de suivi et de contrôle des risques.

Compte tenu de la nature des risques opérationnels, les dispositions réglementaires internes impliquent un nombre important d'acteurs qui interviennent dans :

- L'identification et l'évaluation des risques ;
- La collecte et le contrôle des incidents ;
- La sensibilisation et l'animation de la filière des risques opérationnels ;
- L'utilisation des cartographies des risques dans le cadre des activités de contrôle et d'audit.

Ainsi, les principales circulaires internes qui régissent les risques opérationnels sont les suivantes :

- La charte de gestion des risques opérationnels groupe : elle définit la politique générale de gestion des risques opérationnels au sein du groupe GCAM, en terme de :
  - Modèle de représentation et d'évaluation des risques (définition des concepts, description des référentiels, description des normes)
  - Modèle de représentation des indicateurs de suivi des risques et des mécanismes de couverture des risques
  - Modèle de collecte des incidents
  - Description de l'organisation de la filière « Risques Opérationnels » (acteurs, rôles et responsabilités...)
  - Description des procédures de Gestion des Risques Opérationnels.

#### Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, des filiales et au niveau des métiers centraux dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Les relais ont pour mission de recenser les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier dans l'outil de gestion des risques. Ils participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (entités de contrôle internes ou autres) au niveau siège et du réseau chargés d'identifier les incidents et risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;

En termes d'approche générale de gestion l'organisation de la filière Risque Opérationnel s'appuie sur deux niveaux de gestion :

- 1<sup>er</sup> niveau : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de la responsabilité de l'entité Risques Opérationnels. Cette-ci a notamment en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel, afin d'éclairer leurs décisions en matière d'actions de couverture de ces risques ;
- 2<sup>nd</sup> niveau : la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, la détection et la collecte des incidents sont de la responsabilité des métiers, et des entités chargées du Contrôle.

#### Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, et le plan de continuité d'activité (PCA).

#### Cartographie des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au sein du GCAM depuis 2012, utilise une approche systématique qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place les stratégies pour les atténuer. Cette approche comprend à la fois la prévention des problèmes potentiels (évènement) et la détection au plus tôt des problèmes actuels (incidents).

Deux approches ont été retenues par la fonction RU pour l'identification et l'évaluation des risques :

- Approche consistant à recenser les événements pour s'exprimer sur les risques portés sur leur activité en les confrontant au contrôle mis en place (enquête par sondage, « inventory in situ des équipes », contrôle à distance...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau et Siège, Relais Risques Opérationnels, Contrôle Général...)

Durant l'exercice 2015, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- La mise à jour de la liste des principaux processus et macro processus en opérant le lien avec les risques identifiés ;
- La revue et validation de l'évaluation qualitative, la hiérarchisation et la cotation des risques réalisés par la banque en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour du référentiel des risques opérationnels ;
- A la classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.

#### Processus de collecte des événements, incidents et pertes

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- Les incidents sont saisis au fil de l'eau, dès leur détection, par le Relais risques opérationnels à l'aide du formulaire dédié. Un contrôle des incidents déclarés, est effectué, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci en vérifient l'exhaustivité, la cohérence et la pertinence. Ils retrouvent la situation de risque correspondante dans la cartographie des risques (si elle existe) et peuvent, le cas échéant, les enrichir.
- La détection des incidents via les dispositifs de contrôle internes via des contrôles quotidiens à distance et/ou à travers les missions in situ permettant de détecter les événements incidents et pertes, qui remontent via workflow de validation permettant d'identifier les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Le processus de ramonée des événements, des incidents et pertes afférents au risque opérationnel a été formalisé en 2014 dans le cadre d'une procédure validée et diffusée auprès du réseau, permettant ainsi de décrire les différentes étapes de collecte d'un incident ainsi que les rôles des acteurs qui interviennent tout au long de ce processus. Celui-ci a été décliné en cinq étapes :

- Etape 1 : L'identification des événements, des incidents et des pertes
- Etape 2 : La saisie des données au niveau
- Etape 3 : Le Contrôle des données collectées
- Etape 4 : Renseignement et clôture de la fiche événement ou incident
- Etape 5 : Consolidation et Reporting de suivi des événements, des incidents et des pertes

#### Plan de Continuité d'Activité

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc dispose d'un Plan de Continuité d'Activité visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes le maintien de la banque, le cas échéant, au fil de l'eau, par les Managers Risques Opérationnels ceux-ci service ou d'autres tâches opérationnelles essentielles pour la reprise planifiée des activités.

Un PCA prévoit, donc l'ensemble des solutions de secours (organisationnelles, logistiques, techniques, humaines et de communication) permettant de réagir efficacement à une crise non maîtrisable et assurer la reprise dans les délais des activités vitales, en cas d'indisponibilité des personnes, des locaux, des systèmes d'information ou des prestataires essentiels.

En 2015, le chantier de mise à jour du corpus documentaire PCA (Guide méthodologique, fiches de poste, plan de communication, ...) a été finalisé et plusieurs procédures sont en cours de réalisation.

Il est important de noter qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de du premier semestre 2016 obligeant la banque à activer son PCA.